

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 21 mars 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 21 mars 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER et Hervé PONDEMER.

**Ont donné pouvoir :**

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Nadine LECHATILLIER à Jean-Daniel GOUDIER  
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER  
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20230327-23\_05401-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

**Absent excusé :** Patrick FENOUIL

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5-1
- en exercice : 29	- pour : 28	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 28	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL.2023-039 – Demande de subvention au titre du fonds vert pour le remplacement de l'éclairage public**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu la loi de Finances pour 2023 n°2022-1726 du 30 décembre 2022,  
Vu la circulaire du 30 janvier 2023 relative au Fonds d'accélération de la transition écologique « Fonds vert » - exercice 2023, mentionnant la rénovation des parcs lumineux d'éclairage public parmi les opérations éligibles,

Le « fonds vert » vient compléter le soutien de l'Etat apporté aux collectivités. Sa mise en œuvre s'appuie sur trois axes d'intervention dont notamment :

« Renforcer la performance environnementale » pour subventionner des investissements favorisant la décarbonation et les économies d'énergie, à savoir :

- la rénovation thermique des bâtiments publics, permettant de générer au moins 40% d'économies d'énergie et de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre ;
- le tri à la source et la valorisation des biodéchets. Le fonds vert soutiendra les efforts des collectivités pour contribuer aux objectifs de réduction de la mise en décharge, de production de biogaz et de production de fertilisants ;
- la modernisation de l'éclairage public en vue d'une réduction forte du niveau de consommation énergétique.

Le projet de la commune qui consiste au remplacement de 100% des lanternes non-LED en lanterne LED neuve s'inscrit dans ce dispositif et est éligible au fonds vert au titre des projets visant à favoriser la performance environnementale.

La rénovation concerne 953 luminaires :

- 894 sont rénovés et 59 sont déposés définitivement (mats doubles feux du centre-ville qui seront passés en simples feux),
- Remplacement de l'éclairage des terrains de la Conterie.

L'économie totale sur la puissance installée de la zone reconstruire est évaluée à 43 %

- Puissance installée avant : 135.8kW
- Puissance installée après travaux : 77.4kW.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES			RECETTES PRÉVISIONNELLES			
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Montant en € (T.T.C.)	Source de financement	Taux (en %)	Montant en € (H.T.)	Montant en € (T.T.C.)
Remplacement du système d'éclairage par un dispositif plus économe en énergie - Technologie LED	760 000	912 000	<b>Aides publiques</b>			
			Fonds Vert	80 %	640 000	729 600
Remplacement éclairage LED Terrains la Conterie	40 000	48 000	<b>Autofinancement</b>	20 %	160 000	230 400
<b>TOTAL</b>	<b>800 000</b>	<b>960 000</b>	<b>TOTAL</b>		<b>800 000</b>	<b>960 000</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 800 000 € HT (soit 960 000 € TTC),
- **APPROUVE** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **ATTESTE** que les travaux ne sont pas commencés et s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au TITRE DU FOND VERT et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 27 mars 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

